

FORMATION SANTÉ, SECURITÉ

ET CONDITIONS DE TRAVAIL

DES ELUS DU CSE

- RENOUVELLEMENT DU CSE ET DE LA CSSCT

ENTREPRISE DE - 300 SALARIES

-

Estelle LONGATTE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Asseoir une politique de santé et sécurité efficace**
- **Veiller à la prévention des risques professionnels**
- **Exercer efficacement son rôle et ses attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail**

Objectifs pédagogiques

- Retour d'expérience, échanges entre les élus, difficultés rencontrées au cours du mandat
- Analyser le mandat passé afin d'améliorer le fonctionnement du CSE et de la CSSCT
- Perfectionner ses connaissances des missions du CSE et de la CSSCT
- Améliorer sa maîtrise des différentes méthodes d'analyse des risques professionnels, des situations dangereuses, des accidents et incidents
- Être capable d'utiliser les outils d'aide à disposition pour l'accomplissement des missions en matière SSCT

Public concerné

- Être élu du CSE pour un renouvellement de mandat
- Elus d'une entreprise de 11 à moins de 300 salariés

Prérequis

Aucun

MODALITES :

Durée : 21 heures / 3 jours

Groupe de 10 participants maximum

Type : Présentiel – Distanciel selon les recommandations de la Dreets

Moyens pédagogiques : Tour de table permettant d'ajuster le contenu de la formation aux spécificités professionnelles des participants ; alternance entre une présentation sur vidéoprojecteur et exercices pratiques adaptés ; documents et supports remis ; présentation d'outils numériques.

Une clé USB sera à disposition des participants qui pourront télécharger les supports présentés, documents, images, travaux réalisés et livret.

Une évaluation des compétences des participants sera réalisée au début de la formation qui permettra d'approfondir les points non maîtrisés.

Validation des acquis : Evaluation des compétences, tour de table, contrôle continu, travail sur des cas relevés en entreprise.

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation, certificat de réalisation

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Lieu de formation
Sur site client

Taux de réussite
100 %

Taux de
satisfaction
94,5 %

TARIF

Tarif en intra- entreprise

Vous souhaitez réaliser cette
formation dans votre entreprise ?
N'hésitez pas à nous contacter
afin d'obtenir un devis sur
mesure !

Nous consulter
TVA non applicable
Art 293B du CGI

Tarif en inter- entreprise

650 € TTC
TVA non applicable
Art 293B du CGI
Prix par stagiaire pour 3 jours
Entre 3 à 12 participants

▀ PROGRAMME

Partie 1

- Rôle et missions des élus
- La législation
 - Le code du Travail
 - Les terminologies
 - Le droit de retrait ; le droit d'alerte ; la faute inexcusable
 - Les différentes infractions au code Pénal et code du Travail
- Les obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité ; les obligations du salarié
- Le compte professionnel de prévention (C2P)
- Les affichages obligatoires
- La loi santé dont
 - Le harcèlement sexuel / le harcèlement moral
 - Le risque de désinsertion professionnelle
 - La convention de rééducation professionnelle en entreprise (CRPE)

■ PROGRAMME

Partie 2

- Les acteurs internes et externes
- Les enjeux de la prévention
- Les 9 principes généraux de prévention (9 PGP)
- Les coûts directs et indirects
- Construire une démarche de prévention
 - Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
 - L'évaluation des risques professionnels
 - Les risques
 - La priorisation
 - Les moyens de prévention
 - Le PAPRIPACT
 - Les conditions de consultation et de conservation du DUERP
 - La sinistralité de l'entreprise

▀ PROGRAMME

Partie 3

- Les inspections et visites de sécurité en matière SSCT
- Les plans d'actions
- Les documents de sécurité
- Les accidents de travail / accidents de trajet / maladies professionnelles
 - Les maladies professionnelles
 - Les troubles musculosquelettiques - TMS
 - Les risques psycho-sociaux - RPS
 - L'importance de la faute inexcusable dans la réparation des préjudices pour la victime et les conséquences sur l'entreprise/employeur
- Les formations
 - Les formations sécurité
- Les équipements de protection collective et individuelle

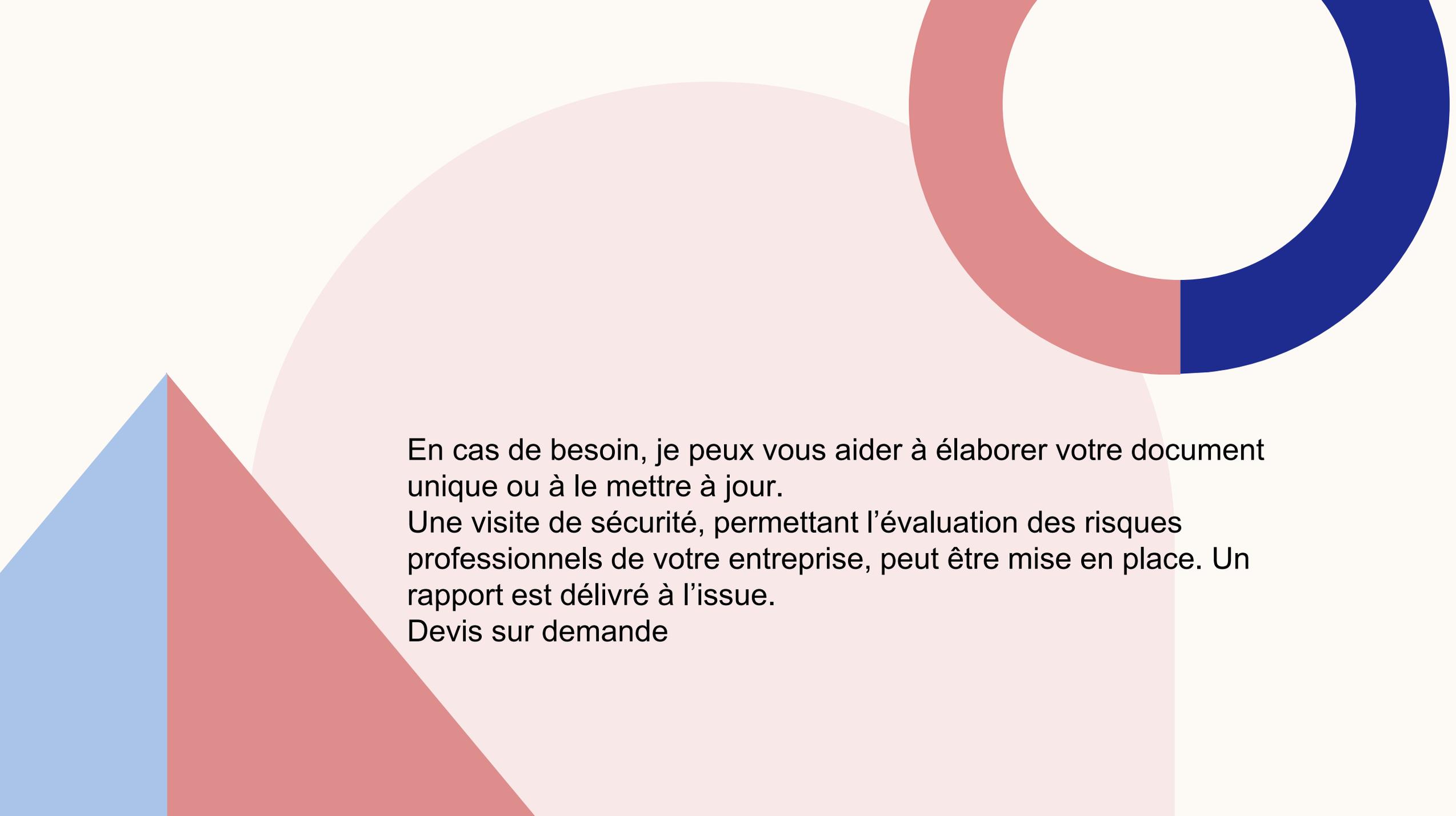
▀ PROGRAMME

Partie 4

- Visite sécurité sur site afin de relever les dangers ou les situations dangereuses qui seront travaillés
- L'analyse des accidents et incidents
- L'enquête

Partie 5

- Santé, sécurité et conditions de travail des élus du CSE
 - Fonctionnement du CSE - Article L2315 du code du travail
 - L'organisation d'une réunion CSE
 - Les réunions périodiques / extraordinaires
 - L'ordre du jour
 - Le procès-verbal / le compte rendu
 - Le CSE et la CSSCT en tant qu'acteurs de la prévention
 - Comment faire la promotion de la prévention
 - Apprendre à convaincre de l'utilité de la prévention
 - Maîtrise sa communication, savoir argumenter
 - Quels sont les leviers et/ou aides à utiliser pour mettre en place une politique de prévention



En cas de besoin, je peux vous aider à élaborer votre document unique ou à le mettre à jour.

Une visite de sécurité, permettant l'évaluation des risques professionnels de votre entreprise, peut être mise en place. Un rapport est délivré à l'issue.

Devis sur demande

TOUS ACTEURS DE LA PREVENTION

Estelle LONGATTE

Organisme de formation JL Formations

foestelle.longatte@gmail.com

Contact : 0616552554

Siret : 90891287600012

NDA : 76110186111